

Boulon le 13 décembre 2015

Danièle AUCLIN
Présidente de DECAVIPEC
Boulon 58700 Lurcy le Bourg
T : 0386680249-0670247904
Courriel : daniele.auclin@icloud.com

à

Monsieur le Préfet de la Nièvre
Cabinet
Préfecture de la Nièvre
58000 Nevers

Monsieur le Préfet,

Le 26 août dernier je vous ai interpellé au sujet des problèmes générés par la société HARSCO située à Imphy/Sauvigny les Bois, je sollicitais un entretien auprès de vous.

Le 7 novembre dernier je vous ai demandé d'avoir connaissance des résultats des analyses de retombées de poussières sur le site HARSCO ; je vous interrogeais aussi sur les rejets aqueux de cette société, rejets en Loire dans un site classé Natura 2000.

Je me permets de vous interroger sur le devenir des déchets stockés après traitement sur le site en bordure de Loire. 15 000 tonnes de laitiers proviennent d'APERAM, producteur d'aciers inoxydables ; 40 000 tonnes proviennent d'autres sites français ou étrangers, vos services connaissent-ils la composition de ces laitiers ?

Il faut séparer la production de déchets provenant d'une part des hauts fourneaux et d'autre part des aciéries produisant des aciers inoxydables. S'agissant des hauts fourneaux les laitiers contiennent de la chaux, de l'oxyde de fer et de la silice ; ces produits peuvent être utilisés dans les travaux publics, en cimenterie et en agriculture ; la valorisation de ces déchets devenus produits ou matières premières est une priorité : réduction de la production de déchets industriels et réduction de l'utilisation de matériaux nobles issus de carrières.

Quant aux laitiers provenant de la production des aciers inoxydables, leur contenu est un frein à leur réutilisation.

Dans la fabrication de l'acier inoxydable on trouve trois étapes et chaque étape génère la formation d'un type de laitier, en particulier au titre de leur basicité respective :

- le laitier de four constitué de chaux et d'alliages ferreux et non ferreux : Chrome, nickel etc.
- le laitier d'AOD (Argon oxygène décarburation) : après la fusion, l'acier liquide contient une certaine composition recherchée mais aussi chargée en carbone et soufre. Une partie du chrome est oxydée par addition de ferro-silicium, une partie de la silice est éliminée par addition de chaux, cette chaux permet également d'éliminer le soufre transformé en sulfure de calcium.

- Le laitier de poche : un écrémage de surface permet de récupérer le laitier AOD, puis on poursuit l'injection de chaux afin d'éliminer encore plus de soufre.

Une tonne de métal élaboré produit 70kg de laitier de four, 90kg de laitier AOD et 10 kg de laitier de poche.

En résumé les laitiers résultant de la fabrication des aciers inoxydables peuvent contenir outre la matrice formée de chaux et de silice, de la magnésie, de l'alumine et des métaux tels que : cuivre, nickel, antimoine, cadmium, mercure, baryum, sélénium, plomb, zinc, molybdène et surtout chrome et chrome VI. Certains de ces métaux sont présents sous forme d'oxydes et ne peuvent être récupérés par la technique d'Harsco.

Néanmoins ces déchets peuvent devenir des matériaux alternatifs en technique routière sous conditions strictes : l'acceptabilité environnementale est très encadrée et obéit à la conformité à respecter après essai conventionnel de lixiviation (NF EN 12457-4), elle est soumise à des limitations d'épaisseur et liée à l'environnement immédiat de l'ouvrage et des stockages (voir le document « acceptabilité environnementale des laitiers sidérurgiques en technique routière de Jérémie DOMAS, CTPL du 4 juin 2015).

La situation est certainement tout autre pour les amendements agricoles et les remblaiements des bâtiments agricoles. Durant l'enquête publique concernant l'implantation de la société Excell Minerals (devenue HARSCO), les services de la DREAL nous avaient assuré que les stockages de laitiers traités disparaîtraient, la matrice restante serait utilisée en technique routière et en agriculture.

Mais depuis, l'expérience de l'utilisation pour les routes s'est montrée non concluante, les matériaux restant instables et l'amendement agricole serait interdit : des métaux lourds présents rendant cette utilisation dangereuse.

Plusieurs agriculteurs viennent chercher les déchets afin de les utiliser en remblaiement et en amendement. Je voudrais savoir si l'autorisation d'utilisation de ces produits en milieu agricole a été donnée, si c'est le cas, des analyses sont-elles effectuées avant utilisation ? Sur quels échantillons ? Par quel organisme agréé ?

Je me permets de vous rappeler que l'utilisation de ces déchets est soumise à des limitations et interdictions liées à l'environnement immédiat : zones inondables ; moins de 30m de tout cours d'eau, lacs, étangs ; zones désignées comme zone de protection des habitats, des espèces, de la faune et de la flore sauvage en application de l'article L.414-1 du code de l'environnement ; dans les zones couvertes par une servitude publique (art L 211-12 du CE) ; dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'alimentation en eau potable.

Le 23 novembre dernier j'ai signalé certains faits à Monsieur Romain Lécole, inspecteur de la DSCPP, à ce jour je n'ai eu aucune réponse. Monsieur Clerc, agriculteur à Forges/Sauvigny-les-Bois, crée une nouvelle stabulation, il remblaye le sol avec des matériaux pris chez HARSCO : cet agriculteur a-t-il demandé et reçu une autorisation pour l'utilisation de ces déchets ? Un ruisseau passe à proximité de cette ferme de Tracy, le Faye, ce dernier alimente plusieurs petits étangs, à la sortie du troisième, sur la commune de Saint Eloi, il prend le nom de ruisseau du Chollet puis se jette dans la Loire. Des agriculteurs de Chevenon utilisent également ces laitiers en amendement.

Ma demande sera double : pourrais-je connaître les résultats des campagnes d'analyses des retombées de poussières de 2012 et 2015 ? Avez-vous donné une autorisation d'utilisation de ces déchets à des agriculteurs ? Avant utilisation quelles analyses ont-elles été effectuées et par quel organisme agréé ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

La présidente

Danièle AUCLIN